



# Les Noves du Nice cerdan 14

## Agenda

Cérémonie du 14 juillet suivie de la grillade offerte à la population à partir de 12h00

Tous les mercredis de cet été : Salon de lecture en plein air à la Bibliothèque

Le reste des animations de l'été se trouve ci-joint

## L'Agence Postale Communale et Mairie

Les horaires d'ouverture de la Poste jusqu'au 31 août: mardi, mercredi, jeudi de 10h30 à 12h. Fermeture du 12 au 24 août

Mairie : fermeture du 12 au 16 août

## France Services

Un conseiller peut vous recevoir pour toutes vos démarches administratives, France Services vous aide, vous conseille (Allocations, Assurances, Diverses Aides etc.)

<https://www.france-services.gouv.fr/>

Tous les jeudis de 9h à 11h30 sur rendez-vous. Mairie d'Estavar

Téléphone : 07 61 66 28 02



## Débroussaillage

Pourquoi débroussailler ? Pour vous protéger, vous, vos biens et les autres. Souvent considéré comme une futilité, le **débroussaillage** est pourtant un geste de prévention contre les risques d'incendie. Les articles L-321 et L-322 du code forestier rendent même cette opération obligatoire.

L'objectif de cette loi est de **limiter la propagation** des feux quand ils se déclarent, notamment en cas de forte sécheresse ou en période de canicule.

Cette opération est donc applicable à tous les végétaux facilement inflammables comme les feuilles, les branchages et les herbes. Le **débroussaillage** inclut entre autre l'élagage des arbres et des arbustes. Chacun est responsable de sa parcelle et se doit de respecter la loi. En aucun cas les déchets verts ne doivent être brûlés, ils doivent être apportés à la déchetterie.

## Entretien de la forêt communale :

Depuis 4 années en collaboration avec l'Office National des Forêts nous avons essayé d'éradiquer l'invasion des chenilles processionnaires sur notre forêt à l'aide de produits naturels. Ces opérations annuelles n'ayant pas été suffisantes et la prolifération des chenilles continuant, de nouvelles décisions ont été prises

Sur les conseils de l'ONF nous avons décidé de procéder à une coupe de bois afin d'abattre les arbres les plus touchés et éclaircir le massif. L'objectif est de replanter des arbres feuillus dans le but de diversifier les essences et éviter cette prolifération. Nous en parlerons avec plus de détails lors de prochaines notes

## Eau

Il est rappelé à chacun d'être vigilant autant avec la consommation d'eau potable qu'avec l'utilisation de l'eau du Canal d'arrosage et de rester informé des différents Arrêtés de la Préfecture des Pyrénées Orientales. Prochain arrêté préfectoral autour du 18 juillet 2024

*Si vous désirez recevoir ce bulletin et les infos de la commune par mail merci de nous communiquer votre adresse mail à [mairie.estavar@wanadoo.fr](mailto:mairie.estavar@wanadoo.fr), même si vous l'avez déjà fait- Mise à jour des fichiers. Consentement à donner au titre du RGPD (Règlement Général des Protections de Données)*

